Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 31 mars 2017, à 13 heures 30 minutes au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétairetrésorier.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

1. <u>Ouverture de la séance</u>

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par madame la mairesse Francine Daigle.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-03-84 Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions assistance
- 4. Autorisation de signer l'entente avec le Fonds conjoncturel de développement
- 5. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

4. <u>Autorisation de signer l'entente avec le Fonds conjoncturel de développement</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention au

Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire pour la phase 1 du plan global d'aménagement du payeu ville gasisi

du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre s'est engagé, sous réserve de

l'accomplissement des obligations imposées à l'organisme, à verser une subvention maximale de quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-treize dollars (97 673

\$);

EN CONSÉQUENCE.

17-03-85 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le conseil municipal autorise, monsieur le directeur général Michel Morneau à signer le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire en lien avec la subvention pour la phase 1 du plan global d'aménagement du noyau villageois.

ADOPTÉ

5. <u>Levée de la séance</u>

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 13h35.

Francine Daigle, Michel Morneau OMA, mairesse Directeur général